

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS479

présenté par
Mme Peyron, rapporteure

ARTICLE 13

Après l'alinéa 59, insérer l'alinéa suivant :

« À l'article L. 523-2, les mots : « à l'article L. 226-10 » sont remplacés par les mots : « au second alinéa de l'article L. 147-15. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination